

# **NORMES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE EN MÉDECINE DE LA THROMBOSE ADULTE**

**Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2020**

## INTRODUCTION

Les *Normes d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée (DCC) en médecine de la thrombose adulte* sont un ensemble de normes nationales mises à jour par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada aux fins d'évaluation et d'agrément des programmes de DCC en médecine de la thrombose adulte. Elles visent à fournir une interprétation des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* qui ont trait à l'agrément des programmes de DCC en médecine de la thrombose adulte, et à offrir à ces programmes le soutien nécessaire pour bien préparer les stagiaires de DCC à répondre aux besoins de la population qu'ils serviront, au terme de leur formation.

Les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* comprennent les exigences relatives aux programmes de DCC et aux milieux de formation, et ont été rédigées en fonction d'un cadre d'organisation des normes afin de préciser les attentes, tout en allouant la souplesse nécessaire pour faire place à l'innovation.

Ce document complète l'information contenue dans les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* et les documents propres à la médecine de la thrombose adulte. Si les indicateurs figurant dans les *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée* ont été modifiés dans le présent document pour refléter une attente particulière à la discipline, c'est l'indicateur du présent document qui prévaut.

# NORMES

## DOMAINE : ORGANISATION DU PROGRAMME

Le domaine de l'organisation du programme comprend les normes axées sur les aspects organisationnels et fonctionnels qui soutiennent le programme de DCC et lui fournissent une structure afin qu'il satisfasse aux normes d'agrément générales et propres à la discipline des programmes de DCC.

### **NORME 1 : La structure organisationnelle, ainsi que les dirigeants et le personnel administratif en place sont appropriés pour apporter un soutien efficace au programme de DCC, aux enseignants et aux stagiaires.**

Voir la norme 1 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

---

## DOMAINE : PROGRAMME ÉDUCATIF

Le domaine du programme éducatif comprend les normes axées sur la planification, la conception et la prestation du programme de DCC visant pour résultat global d'assurer que ce programme prépare les stagiaires à devenir des médecins compétents capables d'entreprendre la pratique autonome.

### **NORME 2 : Les stagiaires sont préparés à la pratique autonome dans la discipline de DCC.**

Voir la norme 2 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*, ainsi que les éléments, les exigences et les indicateurs détaillés ci-dessous.

#### **Élément 2.2 : Un système d'évaluation des stagiaires structuré et efficace est en place.**

---

**Exigence(s)**

**Indicateur(s)**

---

*NORMES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE  
EN MÉDECINE DE LA THROMBOSE ADULTE  
JUILLET 2020*

**2.2.1 :** Le programme de DCC est doté d'un système d'évaluation planifié, défini et implanté.

**2.2.1.4 :** Les stagiaires doivent tenir un journal de bord de médecine de la thrombose adulte.

**2.2.2 :** Un mécanisme est en place pour permettre aux stagiaires de discuter régulièrement de leur rendement, de même que d'obtenir un soutien en temps opportun s'ils n'ont pas acquis les compétences requises, tel qu'attendu.

**2.2.2.7 :** Le directeur de DCC rencontre le stagiaire au moins une fois tous les six mois pour discuter de sa progression.

## **DOMAINE : RESSOURCES**

Le domaine des ressources comprend les normes axées sur l'accessibilité à des ressources cliniques, physiques, techniques, financières et humaines suffisantes pour la prestation du programme éducatif en vue, ultimement, d'assurer que les résidents sont prêts pour la pratique autonome.

### **NORME 3 : Le programme de DCC dispose de ressources suffisantes pour sa gestion et la prestation de la formation.**

Voir la norme 3 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*, ainsi que les éléments, les exigences et les indicateurs détaillés ci-dessous.

#### **Élément 3.1 : Le programme de DCC dispose des ressources cliniques, physiques, techniques et financières nécessaires pour offrir à tous les stagiaires les expériences éducatives nécessaires à l'acquisition de toutes les compétences.**

##### **Exigence(s)**

##### **Indicateur(s)**

**3.1.2 :** Les services et installations cliniques et de consultation sont structurés et adéquats pour permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences requises.

**3.1.2.5 :** Le programme de DCC a accès à une clinique ambulatoire pour l'évaluation des nouvelles consultations et pour la prestation de soins continus.

**3.1.2.6 :** Le programme de DCC a accès à un service offrant des consultations de médecine de la thrombose adulte à la médecine interne et à ses surspécialités, aux spécialités chirurgicales et à l'obstétrique.

**3.1.2.7 :** Le programme de DCC a accès à une unité de soins intensifs pour permettre aux stagiaires en médecine de la thrombose

*NORMES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE  
EN MÉDECINE DE LA THROMBOSE ADULTE  
JUILLET 2020*

---

adulte d'acquérir de l'expérience en consultation auprès de patients gravement malades présentant des problèmes de thrombose.

**3.1.2.8 :** Le programme de DCC a accès à un département d'urgence pour permettre aux stagiaires en médecine de la thrombose adulte de gérer des cas de thrombose aiguë dans un contexte d'urgence.

**3.1.2.9 :** Le programme de DCC a accès à des laboratoires cliniques d'hémostase/de coagulation offrant des tests pour la thrombophilie héréditaire, les anticorps antiphospholipides et des épreuves pour surveiller le traitement antithrombotique.

**3.1.2.10 :** Le programme de DCC a accès à des services cliniques en médecine de soins intensifs, en médecine d'urgence, en médecine interne et dans ses surspécialités, en obstétrique et gynécologie, en chirurgie générale, en chirurgie cardiothoracique, en neurochirurgie et en chirurgie vasculaire.

**3.1.2.11 :** Le programme de DCC a accès à un service de radiologie interventionnelle pour l'insertion et le retrait des filtres de veine cave inférieure et pour effectuer des thrombolyse dirigées par cathéter.

**3.1.2.12 :** Le programme de DCC a accès à des services d'imagerie médicale proposant des interventions d'imagerie urgente et très urgente, incluant sans s'y limiter, l'échographie de compression ou Doppler, l'angio-TDM pulmonaire, la phlébographie, l'imagerie par résonance magnétique et la scintigraphie pulmonaire de ventilation/perfusion.

**3.1.2.13 :** Le programme de DCC a accès à une expertise en médecine transfusionnelle doit être à disposition ainsi que l'éventail des produits permettant l'arrêt de l'anticoagulation.

---

**3.1.4 :** Une liaison appropriée est établie avec d'autres programmes et services d'enseignement pour assurer que les stagiaires vivent des expériences qui couvrent l'ensemble de la discipline.

**3.1.4.2 :** L'université parraine un programme agréé de médecine interne.

---

**Élément 3.2 : Le programme de DCC dispose des ressources humaines appropriées pour offrir les expériences éducatives requises à tous les stagiaires.**

**Exigence(s)**

**Indicateur(s)**

**3.2.1 :** Les enseignants peuvent mettre en place le programme d'études, superviser et évaluer les stagiaires, contribuer au programme et donner l'exemple d'une pratique efficace.

**3.2.1.1 (modifié) :** Le nombre d'enseignants ayant les qualifications, les compétences et les champs de pratique appropriés est suffisant pour couvrir l'ensemble de la discipline, dont l'enseignement clinique et universitaire requis, ce qui comprend l'enseignement des sciences fondamentales, cliniques et de laboratoire liées à la médecine de la thrombose adulte, la recherche, l'évaluation et la rétroaction aux stagiaires. Les membres du personnel comprennent, sans s'y limiter, des médecins, des scientifiques, des technologues de laboratoire médical et du personnel infirmier.

**3.2.1.2 (modifié) :** Le nombre d'enseignants et de membres du personnel, notamment des médecins et des scientifiques, ayant les qualifications, les compétences et les champs de pratique appropriés est suffisant pour superviser les stagiaires dans tous les environnements d'apprentissage, y compris lorsque les stagiaires sont de garde.

**3.2.1.4 :** Le directeur de DCC dispose du certificat du Collège royal en médecine interne ou en médecine d'urgence, ou l'équivalent, ainsi que l'expertise clinique en médecine de la thrombose adulte, avec au moins 50 % de sa pratique actuelle consacrée à la médecine de la thrombose adulte.

---

## **DOMAINE : APPRENANTS, ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Le domaine des apprenants, des enseignants et du personnel administratif comporte des normes axées sur la sécurité, le bien-être et le soutien aux apprenants et aux enseignants.

### **NORME 4 : L'environnement d'apprentissage favorise la sécurité et le bien-être.**

Voir la norme 4 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

### **NORME 5 : Les stagiaires sont traités équitablement tout au long de leur progression dans le programme de DCC.**

Voir la norme 5 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

### **NORME 6 : Les enseignants dispensent et appuient tous les aspects du programme de DCC.**

Voir la norme 6 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

---

## **DOMAINE : AMÉLIORATION CONTINUE**

Le domaine de l'amélioration continue comprend les normes axées sur la garantie d'une approche systématique à l'évaluation et à l'amélioration du programme de DCC.

**NORME 7 : Une amélioration continue des expériences éducatives est assurée afin d'enrichir le programme de DCC et de faire en sorte que les stagiaires soient prêts à passer à la pratique autonome dans la discipline.**

Voir la norme 7 et ses différentes composantes des *Normes générales d'agrément des programmes de domaines de compétence ciblée*.

---

**Rédigé** – Groupe de travail du DCC en médecine de la thrombose adulte – mai 2015  
**Approuvé** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – décembre 2015